

L'ACLOTT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois » 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles péirou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C^{ms}.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

ON TRAITE A FORFAIT.

Deux minteurs.

Nos d'allous asprouver d' vos conter in-n-histwère.
C'est l' pèr d'in Nivelwé qu'a icu l' farce : ascoutez
(D'allours, ça est bi vrai, vos pavez franchimint n' ewère;
Es garçon, sans s' gêner, pù co vos l' raconter).
C'est lun d' nos boulingdis qu'avou 'n' pètit tchèrette;
Es grand'pèr' montou d'su pou fé ses commissions;
I fndou l'air in deux : vos ari dit 'n' tempette
(Mi, djé l' virai toudis, avé s' tchl, bi d'aplobm).
Pou l'ni les rên' des brid', i m' tou des mouffs dé laine,
Adon, sans s'arrêter, d'allou d'jusqu'à Tunion.
I f'zou là n' pètit' halte : ç'astou pou r'prind' haleine.
Arrivé au tournant, là, l' pavée fait in cron...
L'idée li vi d' desquind' pou bwère en' pètit' goutte :
— « C'est bien damatché, Zirée, què vos stez à r'loqu' ter.
• Djé dwé vos l' dir : douci, djé n' pass' ni volt outte. »
— « En' fait' n' des façons : allons, cousin, intrez. »
I satche à iutte, à daie : v'la qué l' tchl et l' tchèrette
Vont s' mett' au long du mur, asto, tout près d' l'apas.
— Si dj' va froter mes pids, vo loqu' sàra mánète;
• Çe trop bia pou r'loqu' ter : vo d'vri fé du cas. »
In tat'lant dins l' maiso, v'la qu'i scafotte es pipe :
— « Vo biesse a branmin swé : comme i s' d'in donn', cousin;
• Wét' em' pau comme i r'lappe à grands coups dé l' eau d' tripe
• Qu'astou là tout près d' luche, diis-n-in bidou tout plein...
• Qu'est-c' qué dj' dwé dir, mon coss' ? Quéo nouvelle à Nivelles ?
— « C'est toudis l' même affaire, em' chère, avé l'z Aclois :
• C'est des farceux d' démon, i' n' d'in f'zont jamais 'n' belle;
• Bòds pou moqui les dgins, c'est-en-st' vraie bind' dé sots...
• In r'passant, ma'cousin', pa' c' qu'i fait nùt' tout timpe :
• Ce-s-n'est pu ri des djous et dj'ai lon à d'aller.
• Wéti comme em' tchl trembe, o dirou qu'il a 'n' crainte.
• Dj' va tachi d' m'avanci : à tantout, djé r'pass'rai...
— « Vos povi vanter m' loque et dir' qu'elle astou belle.
• O vi dé m' fé 'n' bell' farce, ou bin-o m' l'a chippé;
• Douci, dins no villatch', c' sarou ni ça n' nouvelle;
• En' saqué d' bia par ci, o n' pu ni l' vir traine... »
— « Allons, cousine, allons, à tantout èye arvrère :
• Pour mi, cè s' n'est ri d'aut' qu'en' dgess' dé polisson;
• O vos l' rindra, savez, bi seur, vos m' pavez ewère :
• Quand djé r'pass'rai tantout, vos m' direz qu' dj'ai raison... »
A l' fin, lé v'la parti d'jusqu'à Goch'l'ies, d'su l' place.
I va à dwette, à gaucha; i' s'arrette in moumint :
Ç'astou pou bwère en' goutte et wét' l' cien qui passe.
A l'intour dé s' tchèrette l' v'vè 'n' bind' dé gamins :
— « Vos astez d'z affrontés ! Allez radmin à scole !
• Quéi intérêt avez, d' vos vir tourner comm' ça ?
• Vos d'allez danser 'n' danse, aujourd'hu, d' carmagnole.
• Allez danser pus lon, ou bi m' tchl vos strau'ra. »
— « Ah mon Dieu, mon Dieu, l'homme, dj'q' léyi dir' dé m' père,
• Quand o vyou l' drapeau qui astou arboré
• (Nous aut' nos astons gais, vouri bi nos vir braire,
• Fuchi binaiche étou) qu' lé Rwé est-st au palais. »
V'la qu'i ewech' ses deux bras, s'estoumca fait toc toc :
— « Qu'est c' qué c'est qui pass' là ? » V'la qu'i s' met bi d'aplobm ;
I satche, el biess' s'estind et ça sourt' comme en' broc.
— « D'in v'la ieune dé tirée ! In v'la-t-i 'n' commission ! »
I lé r'ap' dins s' tchèrette, il arrive à Zirée :
— « Qué affaire, hein, cousine ? Ça, c'est-st-en' farce, em' dgin !
• Djé vos rappouit' vo loque, in pau desferlopée ;
• D'avwé vu 'n' farc' pareie, mi, djé pierde em' latin.
— « A l'après d' ça, c'n'est ri, il avou faim, vo biesse ;
• El malin a sintu qu' d'avoué tu m' pourcha —
• Mé djé m' ai bi douté qu' vo tchl avou fait fiesse :
• Em' grougne a sté pressée djustémint dins c' loqu' là. »
— « C'est toudi ène affaire ; c'est-st-è de ieune dé tirée,
• Qué diront-i l'z effants, quand dj' sàrai à l' maiso ?
• I vont iess tout saisis ; i vont rire à scaffée...
• Pourvu qu' n' disonch' ni qu' leu grand'pèr' dévi sot' !...
• Djé d'mande escus', cousin', djé d'meur' dédins m' tchèrette.
— « En' sondgi pus à ça ; bi-n-à vos ord', cousin. »
— « Dj' su seur qu'en' loqu' pareie coustou pus d'en' plaquette.
• Mi, dj' cwé qu' m' tchl crèv'ra ; dj'in su presqué certain. »...

Il arrive à s' maiso. O li d'mand' quéo nouvelle
(I pinsion' qué l' grand'père avou sté rattindu) :
— « Vo vwéyadge a bi sté ? El djournée a sté belle. »
— « Léchin' in pau r'souiller, pa'c' qué djé n'in pù pus. —
• Vo tchl m' l'a djuc' ieune ! Au tournant dé l' pavé
• Lauvau, din l' fond d' Tunion, dj'ai ieu in bia racro :
• D'en' grand' loque à r'loqu' ter i' n' d'a ieu qu' pou n' gueulée... »
— « Ah ! mon Dieu ! grand'papa, commint s' qué l' biess' vif co ? »
Es garçon djett' des larm', in f'zant l' chénauc dé braire,
Ey in dzant à li même : « D'in v'la ieune à conter !
• Il est dé l' confrérie dé no grand Saint-Hubert ;
• Quand djé d'rai fé m' barb', bi seur qu'ell' va passer..... »
Ç'astout pa-n-in sam'di ; v'la qu'i racont' l'histwère.
In berdgi qu' astou là, qui f'zou des grand's oreies ;
— « Ça est possip', dist-i ; mi, djé vu bi vos ewère ;
• A m' villadg', l'an passé, o d'a co vu 'n' pareie :
• Ç'astou in hommi' djaloux qui s' doutou d'in affaire ;
• Il avou dit à s' femm' : « Djé m'in va pou quéqu' djoux — »
• V'la qu'i r'vi d'jà au nut' : i buche in dzant : « Bonswère. »
— « Muchi-vous rât', cinsi, i vos perdrou pau cou ;
• Djé m' va li drouvi l' huche, mettez-vous dins l'hourlotche. »
• I s' stiche dédins l' caisse : tout qui fait carion.
• Adon l' djaloux qui rint', à s' feumm' li fait des r'proches :
— « Vos astez tout gênée, vos deux ys mé l' disont. »
• Nulle cloqu', pou d'batia, l'hourlotche est-st arrêtée.
• I drouf' l' huch' tout saisi : « Qué faite doula, hon, Djean ? »
— « Djé m' pourmenn', mi, no mais, tout in passant l' swérée ;
• Quand l' café sara fait, djé va m'achir, pourtaut. »...
— « Djé vos comprinds, berdgi : est-el tal' vaut bi l' miénne ;
• Eyé pou dir vo no, vo stez in vi bagueur.
• Si l' bārbil met des prix, in djou ou l'aut', à screnne,
• Nos pourrons bi r'barrer pou l' concours dé minteurs.

A DROITE ET A GAUCHE.

Les ouvriers de la Société Métallurgique se sont mis en grève, samedi après-midi, à la suite de la publication d'un avis annonçant que le paiement des salaires, qui s'effectue d'ordinaire le 10 de chaque mois, aurait seulement lieu le mardi suivant, 14 janvier.

A une heure de relevée, les ouvriers ont refusé d'entrer à l'atelier ; ils ont formé, près de la porte, des groupes nombreux saluant de leurs huées les travailleurs qui consentaient à se mettre à la besogne.

Les ouvriers ont repris leur travail dès le lundi matin, sans avoir obtenu satisfaction, et le paiement ne s'est effectué que le mardi soir, comme il avait été annoncé.

Ces conflits sont regrettables : les ouvriers y ont perdu une demi-journée de travail et cependant la grève est souvent le seul moyen dont ils disposent pour essayer de faire entendre leur voix ; d'autre part, le travail s'est trouvé retardé, dans un moment de presse.

Chacun sait que les sociétés industrielles, malgré leur apparente prospérité, se trouvent souvent dans l'impossibilité de satisfaire à leurs engagements immédiats ; mais l'ouvrier, qui doit nourrir et élever une famille, a bien le droit d'être servi le premier.

Lors de l'enquête de la commission du travail à Nivelles, les ouvriers insistèrent pour être payés les samedis, de quinzaine en quinzaine ; ce mode de paiement ne fut pas admis, à cause des difficultés administratives qu'il soulevait ; d'ailleurs, tels qu'ils se font aujourd'hui (un à-compte équivalent à peu près à la moitié du salaire mensuel est payé le 25 de chaque mois, et le complément de ce salaire est soldé le 10 du mois suivant), les paiements correspondent à peu près au mode réclamé par l'ouvrier ;

mais il importe qu'ils s'effectuent à l'époque fixe. L'ouvrier, qui a coutume de régler ses dépenses suivant les dates de paye, voit l'économie de son ménage entièrement bouleversée, lorsque le moindre retard est apporté au paiement de son salaire : car si le boucher et le boulanger lui laissent quelques jours de répit, il existe, dans un ménage, d'autres dépenses indispensables qui ne peuvent se faire qu'argent comptant, et malheureusement, ils sont rares les ménages ouvriers qui possèdent une avance leur permettant de ne pas s'apercevoir d'un léger retard dans le paiement des salaires.

Aujourd'hui, à onze heures du matin, conférence publique horticole, donnée à l'école normale par M. Louis Dubrulle, architecte de jardins à Jumet.

Sujets : Taille du poirier — Les engrais en horticulture.

Deux ouvriers qui effectuaient, samedi dernier, un déménagement pour M^{me} D., grand'place, avaient placé sur une civière deux grandes mannes remplies de verres, de cristaux et de vaisselle. Au moment où ils se mettaient en route, l'une des sangles soutenant la civière se brisa et les deux mannes se renversèrent sur le pavé avec tout ce qu'elles contenaient. Tout a été brisé, à l'exception de quelques verres.

Il paraît que certaines gens, dans le peuple nivellois, appellent l'influenza l'Alsace Lorraine.

Pourquoi ? Nous comprenons mieux cette brave femme qui, ne pouvant se rappeler le nom de cette maladie, la baptisa de « chousenza ».

Chacun connaît, à Nivelles, cette lourde voiture cellulaire qui traverse la ville plusieurs fois par semaine, faisant résonner le pavé d'un bruit de ferrailles particulier. Elle est toujours escortée d'une bande d'enfants, qui la suivent en courant.

Lorsqu'elle passe, avec son conducteur en uniforme et ses deux gendarmes assis sur le siège, on songe avec plus ou moins d'intérêt à ceux qu'elle emmène... et on l'oublie aussitôt qu'elle a disparu. Chez les enfants, son apparition est un évènement, et bien peu résistent à la tentation de suivre la voiture des voleurs, qui leur fait souvent oublier l'heure de la classe.

Ils l'accompagnent à la gare, au tribunal, à la prison et sitôt qu'elle s'arrête, la bande turbulente se presse et se bouscule, afin de se trouver au premier rang pour voir de plus près ceux qui vont en sortir.

Il y a, parmi ces malfaiteurs, des vagabonds, des batailleurs, peut-être même des assassins ; l'enfant qui les voit passer les confond dans une seule et même catégorie : ce sont tous des voleurs ; il ne connaît qu'un seul délit et qu'un seul crime : le vol. Il est vrai d'ajouter que l'intelligence de l'enfant est trop peu développée pour qu'il puisse comprendre certains crimes ou attentats ; pour lui, le fait de frapper ou de tuer son semblable est moins grave et moins répréhensible que le vol. N'est-ce pas d'ailleurs ce que l'on a constaté chez un grand nombre de tribus sauvages, où il est fait si bon marché de la vie de l'homme, où tous les délits et les crimes contre lesquels les nations civilisées ont dressé des codes interminables ne donnent lieu à aucune répression, tandis que le vol du bien d'autrui expose le coupable à de rigoureux châtiments ?

Les enfants ne jouent jamais « au meurtrier », mais

ils jouent souvent « au voleur » : tandis que les uns représentent les gendarmes, les autres simulent les voleurs.

Qui d'entre nous n'a chanté :

Abatte des puns,
Dsus l' pré Zaublun,

pour s'enfuir aussitôt que « les gendarmes » apparaissent ?

Mais l'enfant mûrit vite de nos jours, et ses impressions naturelles ne tardent pas à s'affaiblir, quand elles ne s'effacent pas complètement. CLIPOTIA.

Notre compatriote, M. Hallard, qui était professeur à l'université de Louvain, se trouvait un jour, avec le curé de Loupoigne, chez M. Deville, bourgmestre de cette commune.

C'était après le temps pascal. Le bourgmestre, voulant badiner le curé (nouveau venu dans la paroisse) lui demanda s'il avait observé, à pâques, les coutumes du pays.

— « Quelles coutumes ? interrogea le curé.

— » Mais, par exemple, celle de donner un quartier de veau au dernier communiant... (1)

— » Soyez tranquille, interrompit M. Hallard, M. le curé se mettrait en quatre pour remplir cette obligation.... »

Dédié à in vrai Nivelwé. — Nous avons entendu cette semaine la phrase suivante, qui contient une inversion digne de celles citées dernièrement par in vrai Nivelwé :

« J'ai été chercher du lait pour papa sortant d' la vache. »

Actes officiels.

Par arrêté royal du 10 janvier 1890, la croix de 1^{re} classe est décernée à M. Coulon (Emile), architecte provincial à Bruxelles, en récompense des services qu'il a rendus dans le cours d'une carrière de plus de trente-cinq années.

FÊTES ET CONCERTS.

LES TRAVAILLEURS RÉUNIS. — Après avoir assisté à toutes les fêtes données durant la kermesse, nous avons cru que le drame était à jamais banni du programme de nos sociétés dramatiques et qu'il avait fait place à la comédie et au vaudeville.

(1) On dit à Nivelles du dernier communiant qu'il va « prinde el quarti d' via. »

POU IN DGIGOT!

Djè vo racontous l'aut' coup l' parâté d'in boutiqui avè des païsans ; c' n'est ni toudi avè ieusses qui' sont l' pus souvint inmarvoï ; qué't'fwè, c' t'avè des effants qui v'ont, pou n' biestrie ou bi l'aute, leu fê r'tourner tout leu dallat'chè à toute souërte d'heur' éy au d' bout du compte, pus d'in coup, après l's avwè bi désraind'gi, i s'in vont co sans ri ach'ter. Djè m' d'in rappelle co ieune du temps qu' dj'astous gamin.

In djou au nû, Totor avou d'mandé à s' mère pou rakeud' in bouton à s' maronne.

— Cachi après iun d'oche d'dins l' carreau, disst' elle.

In r'nachant d'dins l' bwèsse, i trouff' in p'tit vi dgigot tout plein d' vèrt-dè-gris ; i stout tèll'mint ramincî, qui' n'avout pu ni tiessè ni lette ; put-ètt bi qu' ç'astout n' foûrm dè bouton.

— Man! dj'ai trouvé in dgigot.... c'est pour mi ?

— Waie, waie, léyime tranquie ; què l'rez avè ça ?

— Pou d'aller què des corinques.

— P'tit bruchaudeux, metté- l' dins vos spoïe-mor, vo n' sond'giz jamais qu'à galciner tous vos liards.

— Vos mè l'avez d'né, n'do, Man, djè pûs bi d'in fê çu què d' vu ; Taff! vènez avè mi squ'au p'tit boutique ?

— Vos direz bi tout seu.

— V'nez avè mi, Taff! dj'ai peu au nûte....

— Peu ? Peu d' què, hon ?

— D'z'huleaux : l' garçon Twenne d'a co ieu iun à ses

Nous avons malheureusement dû constater, dimanche dernier, sa réapparition.

Le programme de la Fête des « Travailleurs réunis » se composait en effet de « Cartouche », un drame vieux genre « en cinq actes et huit tableaux », peu fait pour être représenté sur un théâtre aussi étroit que le nôtre.

Cependant, à part dans quelques scènes, telles que l'arrestation de Cartouche sur le toit, qui n'ont pas produit tout l'effet désirable, à cause du manque d'espace et de décors, l'interprétation n'a pas été mauvaise, loin de là : plusieurs passages ont même été rendus avec beaucoup de réalisme.

Nous avons surtout applaudi MM. Doinze et Richelot dans les scènes de « l'Hôtel de Soubize » et de « la Prison », qu'ils ont interprétées d'une façon tout à fait remarquable, ainsi que MM. A. Theys et J. Lempereur, qui ont fait de François Baudouin et de Charlot deux types originaux. M. J. Michel, un jeune débutant, a su presque entièrement se dépouiller de l'accent déféctueux que l'on rencontre généralement chez les acteurs wallons : il a très bien joué le rôle de Gribichon.

Quant aux rôles de Jeannette et de Louise, ils ont été rendus par M^{lles} Baudot et Leduc, qui nous paraissent avoir acquis beaucoup d'aisance et d'aplomb.

Nous félicitons les interprètes de Cartouche, et parmi eux sont naturellement compris MM. Arcoly, Herman et quelques autres membres de la société.

Un bal plein d'entrain a suivi cette fête, qui ne s'est terminée qu'à 5 heures du matin. COPARTI.

LA LIGUE DES CAPACITAIRES va, paraît-il, jouer *On pid dins l'istrevir* de M. Etienne. Qu'est-ce que cela ? Nous connaissons : *On pid dins le strevire*, du même auteur. C'est sans doute cela.

Il eût été bien plus simple, la pièce devant être jouée en wallon nivellois, d'écrire : *In pid dins l'étrier*.

Ce titre eût été compris de tous.

Bibliographie.

M. Emile Gérard, l'un des plus féconds poètes liégeois, va publier un recueil de ses œuvres wallonnes.

Les multiples distinctions remportées dans les concours de la Société liégeoise de littérature wallonne, du Caveau verviétois, du Caveau liégeois, du Spirou, etc., attestent le mérite de ses charmantes productions.

Le prix de souscription aux *Oeuvres wallonnes d'Emile Gérard*, qui formeront un beau volume de

aïes l' samaine passée.

— P'tit chiteau! d'ailleurs, i l'ligne, èyè mes solés pujont.

— V'nez avè vos chabots : au nûte on n' vwè ni ça.

— Què m' donn'rez, t'abourd ?

— L' mitan dè m' cahotte, Taff! Si nos perdinnes avè nous aut' el tchauffièr' pou l' z'huleaux ?

— Comm' vo v'lez ; mi, djè n' d'ai ni peu.

Çu qui n'a ni impèchi t'taussi ràtt' qu'il a ieu sté d'sus l' rue, dè renpotter avè ses cascognettes, comme les prouteaux qui f'sont l' fell' in coup qu'i sourtent au nûte : i chufflont ou bi i f'sont du ramatchir pou n' ni fé l' chènance qu'il ont l' vess'.

Arrivé au boutique, i n'avou pu pou d' lampe.

— Mes hommes, disst-i Taff, i faut cwèrè qu'i vont couchi avè les pouïes ; buch'rinnes ?

— Pouqué ni ?

Èyè mes deux arlacs ont coumineli à buchi èy à r'buchi à r'laie dessus l'huche ; n' miette après, Bert du p'tit boutique a passé s' tiessè à l' ferniessè dè s' tchampe :

— Quis là ? Qui-stez ?

— C'est les deux garçons Châles :

— Attinèz n' miette, mes effants, el' temps dè m' rabii, èyè d' desquind' in bas pou rallumer l' lampe.

In p'tit moumint après, il intindont ranch'ner d'dins l' maiso : ç'astout Bert qui cachout après s'crasset ; quand i l'a ieu alluné, là qu'il avout roullii in haut el clé d' l'huche.

— Lârdine! Lârdine! crie-t-i, éiusqu'elle est l' clé d' l'huche dè d'vant ?

250 à 300 pages, est fixé à trois francs. Elles comprendront des chansons, fables, satires, scènes populaires, etc.

On souscrit chez l'éditeur, M. Vaillant-Carmaune, rue Saint Adalbert, 8, à Liège.

Nous publions, à titre d'échantillon, la chanson suivante de M. Gérard.

Maréie.

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie ?
I n'a m'cour qui batte rin qu'à l'vèie
A matin, tot l'impe, so s'posti.

Vos jur'riz qu' c'est in ange qui réie ;
Kwand je l'vèus, ji m'sins tot frusi.

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie,
Qu'à matin, ji veus so s'posti ?

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie ?
I n'a rin di pus av'nant qu'leie,
Et j' l'aime éco pus qui j' ne l' dis.
Colèur rôse, ses chilles sont floréie ;
Elle est comme on boton d'avri.
Kinohez-v' bin li p'tite Maréie,
Qui j'aime éco pus qui j' ne l' dis ?

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie ?
Elle est ossi frisse qui ginteie,
Elle trimaie, elle ouveure todis.
Ji n' l'a co maie veïou nâtie,
Léie portant qui n'fait qu' dé cori.
Kinohez-v' bin li p'tite Maréie,
Qui trimaie et qu'ouveure todis ?

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie ?
Elle est todis simp'mint moussèie,
Sins floket, qu'elle est belle ainsi !
N'a-t-elle nin s'fenne taie sins paréie,
Ses oüies blaw'tant comme des brusis ?
Kinohez-v' bin li p'tite Maréie,
Sins floket, qu'est si belle ainsi ?

Kinohez-v' bin li p'tite Maréie ?
C'est l'songe di tote mi vikarèie,
Si jè l' pierdeve, j'aime mix mori.
J'a-todis s'voix d'vins mes oréie,
Et s'viséie si doux divant mi.
Kinohez-v' bin li p'tite Maréie,
Qui, s' jè l' pierdeve, mi freut mori ?

Emile GÉRARD.

Variétés.

ALBERT ET ISABELLE A NIVELLES.

Le 9 février 1596, à 3 heures après midi, arriva à Nivelles, venant d'Espagne, l'archiduc et cardinal Albert d'Autriche, chargé de succéder à Ernest. Il était

— Vos l'avez r'mis d'dins l' poch' dè vo maronne t' à l'heure, quand vos avez serré l'huche pou du bouin.
Ey il a co follu qu'i r' grippèie à s' tclampe pou d'aller l'erquer ; terchèdon què les deux amoches pestellinont toudi à l'huche pou ieusses rintrer, in f'sant cliquoter l'clit'chette.

A c' qu'i drouff', faut-i cwèrè qu'i s'avout d'né in coup d' vint, zouff! là l' crasset destindu ; Bert a co d'vu d'aller cachi après du feu. Quand il ont vu clair, les gamins ont bi compris pouqué ç' qu'em' n'homme avout d'vu raller à s' tchampe pou d'aller r'quer l' clé : d'dins s' presse pou desquind', il avout au pûs rate passé l' capotine èyè l' cote Lârdine ; i n'ont ni seu s' rastèni dè s' mette à rire in l' vyant d'ainsi ach'mé.

— Què volez, hon, les p'tits? disst-i Bert.

— Pou in dgigot d' corinques ! mettez bi l' pwè, savè,

Bert.

A c' l'heure, disst-i Taff' quand il ont ieu sté sourti, pou qu'i n'èche pou d' chaquie, vo m'avez promis l' mitan, nos d'allons l' zes compter, c'est mi qui l' zès pouërte : chaque en' grosse èy en' pèlète, nos dallons les rêlire lauvau pa' d'sous l' liberbère.

A c' qu'i stinnet à fè les partes : Accoute, disst-i Taff', n'avez ri intindu.

— I... i... m' chènne què si fait.

— Donne m' l' tchauffièrè.

— Nom dè diale, djè l'ai roullii au p'tit boutique.

— Viy bi! vos n' d'in faites jamais in aute, vos d'allez d'avwèr des berdelles à vo mère, si vos r'vènez sans.

— Nos dirons l'erquer.

à cheval et entièrement vêtu de rouge; devant lui marchait le comte de Fuentes et le prince d'Orange (Guillaume jadis appelé le comte de Bucren, qui était âgé de 37 ans); derrière Albert se tenaient le comte de Solre et quelques autres seigneurs. Le maire les échevins, les rentiers, les jurés, les maîtres des métiers, tous ayant des haches ou torches en main, attendaient le cortège hors de la porte de Beliane, au pont près du moulin. A l'approche de l'archiduc, le pensionnaire dit en latin en s'agenouillant: « Sérénilissime prince », mais Albert le fit relever, et ce fut debout qu'il continua sa harangue de bien-venue. Quand elle fut terminée, les maîtres des métiers prirent les devants, et les magistrats se rangèrent aux côtés de l'archiduc. A la porte, à l'intérieur, on trouva le clergé séculier, les religieux de tous les ordres, le chapitre, et, lorsqu'on parvint à la maison de l'abbesse, l'official prit la parole au nom de ce dernier corps. La garnison, qui se composait de sept compagnies espagnoles du terço de don Louis de Velasco, était rangée sur le marché et tira des salves en l'honneur de l'archiduc. Le soir, on alluma dans les rues des tonneaux de pecc (ou de goudron) et des flambeaux, et deux grands feux, un près de la Fontaine à l'Aigle et un près du perron de l'hôtel-de-ville. Au soir, les rentiers et le pensionnaire se rendirent au palais de l'abbesse, où ils remirent au maître d'hôtel d'Albert, comme cadeau pour ce prince, un ponceon de vin de France et un ponceon de vin du Rhin.

Nivelles se trouvant sur la route directe de Bruxelles à Binche, reçut souvent la visite d'Albert. En 1598, il y vint à plusieurs reprises. Le 16 juillet, la ville lui présente 12 cannes de vin, moitié vin rouge, à 33 sous la gelte, et moitié vin blanc, à 2 livres. Sept cannes furent données aux personnes de sa suite: le duc d'Aumale, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, M. de Chassey etc., qui vinrent, ce jour là, chez M. de Bassigny (alors seigneur de Neuve-Rue par alliance), et autant au colonel la Bourlotte, à M. de Moriensart et autres, qui banquetèrent au logis du colonel Paton.

Après que l'archiduc, en partant pour l'Espagne, où il devait épouser l'infante Isabelle, eut déposé à Hal son habit de cardinal, il se rendit à Binche par Nivelles, où on le salua pour la première fois du titre de duc de Brabant. A cette occasion, la ville distribua: à l'huissier de sa chambre, 2 livres; à ses cinquante hallebardiers, 15 l.; à ses archers, 23 l. 13 sous; à ses quatre trompettes, 3 l. 6 s.; à ses fourriers, 10 l. 8 s.; à ses laquais, 9 l. 18 s.; aux gens (ou domestiques) de M. de Moriensart, 7 l. 12 s.; aux tamboueurs de

l'archiduc, 33 l.; aux trois compagnies bourgeoises qui avaient été à la rencontre de ce prince, 36 l.

Le 30 août 1599, Albert et Isabelle, venant d'Espagne, parlèrent de Namur, dinèrent à Fleurus, et arrivèrent à 8 heures du soir à la chapelle Al Saulx, où se trouvaient les rentiers, les jurés, le maire, les échevins et les maîtres des métiers. Le pensionnaire harangua les nouveaux souverains des Pays-Bas et leur offrit les clés de la ville; Albert lui rendit les clés et répondit assez longuement à sa harangue. Quand il eut fini, le pensionnaire s'écria: « Vivent ses Altezes », puis on se remit en marche. La ville était illuminée et ornée de mais; trois compagnies de bourgeois et une de jeunes gens occupaient les places publiques et tiraient des salves d'honneur. Trois « théâtres de rhétorique », suivant l'usage du temps, avaient été élevés: le premier au coin de la Maison de Villers (ou refuge de l'abbaye de ce nom), « où étoit Vérité », c'est-à-dire une représentation allégorique de cette vertu; le deuxième, contre la Maison des Corduaniers (ou Cordonniers), vis-à-vis la rue de Saulx, « où Justice mettoit « la guerre à bout », et le troisième, près la « Grande maison, pour louange de la bien-venue ». L'hôtel-de-ville était décoré de trois draperies aux couleurs de l'infante: rouge, bleu et blanc et offrant les armoiries des archiducs, placées entre celles du Brabant et celles de Nivelles. A la porte de la collégiale était rangé le chapitre, qui offrit aux archiducs l'Evangile à baiser; Albert et Isabelle descendirent de leur coche et se mirent à genoux pour accomplir cet acte de piété. Après le souper, qui se donna au palais abbatial, les rentiers et le pensionnaire offrirent les cadeaux de la ville: trois pièces de fine batiste (du prix de 168 livres d'Artois), trois pièces de « couvrechieffs » (valant 94 l.), un ponceon de vin rouge (valant 64 l.) et un ponceon de vin du Rhin (valant 72 l.). Une grande quantité de vin, en cannes, fut offerte aux gentiilshommes de la suite des archiducs. Les courtisans et mulets qui les accompagnaient, au nombre de 500 à 600, logèrent dans les faubourgs, entre lesquels ils furent repartis par les soins des rentiers.

Les archiducs trouvèrent à Nivelles les Etats de Brabant, qui les complimentèrent par l'organe de leur pensionnaire, Philippe Maes, et les assurèrent de leur soumission. Le lendemain, ils partirent pour Hal, escortés par six compagnies bourgeoises et une compagnie de jeunes gens. Ces compagnies reçurent de la ville 40 livres d'Artois chacune, en récompense du service qu'elles avaient fait à l'occasion de la réception des archiducs (résolution en date du 15 octobre). Après leur premier voyage dans leurs Etats, ces princes passèrent de nouveau à Nivelles, le 27 février 1600, se rendant de Binche à Bruxelles.

(Histoire des communes belges par M. Wouters. Ville de Nivelles, p. 52).

LOGOGRIPE.

Sur mes sept pieds je danse en bon carnaval;
Mais aussi, sur sept pieds, je garde un capital
Immobilier, ma foi! à chacun nécessaire,
D'un placement certain par acte de notaire. —
Sur six pieds: bon métier de grande utilité,
Dont l'Histoire a prouvé la haute antiquité.
Sur cinq pieds je deviens personnage de foire,
Amusant les badauds qui veulent bien me croire;
Et je deviens aussi fête du débiteur
Qui d'un léger délai demande la faveur;
Puis un fruit excellent, parfait pour confiture. —
Enfin, sur quatre pieds, suave nourriture,
Quand, bien accommodé, cuit à point dans son jus,
Je puis flatter le goût de dineurs bien repus?
En tout être vivant, sur quatre pieds j'existe
Vu par le microscope; ou sinon je résiste
A l'œil nu. — Sur trois pieds: le chef d'une nation;
Puis j'exprime toujours pleine satisfaction;
A tous les cuisiniers, je deviens fort utile
Et, sur trois autres pieds: au facteur de la ville;
L'arme du militaire n'aurait pas de valeur
S'il n'était, par mon fait, devenu bon tireur.
Enfin vous ai-je dit? ô comble de disgrâce!
Que sur cinq de mes pieds je ne puis me mouvoir
Que si les sept ensemble accordent cette grâce;
Je tourne alors parfois du matin jusqu'au soir.

LA SOLUTION A L'ENIGME-SONNET EST: CISEAUX.
Ont deviné: En allant à glissoire; Nic-Nac de Villelongue;

Seurasou Frick et Nened; Tolor el choumaque eh Tati l' perriqui;
Une Nivellose exilée au pays de Liège; Influenza, demga néma
è fluta in djouant à cârtès; El chuffmoteau è Victwère; Faut pu
vous faire de l'île, etc; Ça l' Timbanque.

ETAT-CIVIL DE NIVELLES DU 11 AU 19 JANVIER 1890.

NAISSANCES. — Edouard-Joseph-Adelin-Gh. Lefebure. — Gaston-Romain-Adrien-Ch. Levêque. — Edmond-Sylvain-Jean-Baptiste-Ghisl. Heymans. — Edgard-Léon-Marie-Joseph-Ghisl. Heymans. — Paul-Auguste-Laurent-Gh. Rochet.

MARIAGE. — Léon-Justinien-Gh. Herman, 22 ans, foreur, avec Philomène-Joséphine Loison, 18 ans, sans profession.

DÉCÈS. — Jean-Baptiste Verraleweck, 45 ans, contre-maître, époux de Félicie-Gh. Vanderbeck, décédé de Bruxelles.

Marchés de Nivelles du 18 Janvier.

Froment les 100 kilogs, 17,75 francs — Seigle 13,50 — Avoine indigène, 15,00 — Escourgeon, 17,50 — Beurre, le 1/2 kilog 0,00 — OEUFS, les 26, 3,12.

Etude de Maître CASTELAIN, notaire à Nivelles.

Le lundi 20 janvier, à midi précis, à la requête et en la demeure de M. Léon Bardiaux, cultivateur à Grambais sous Nivelles, le dit notaire vendra publiquement les

OBJETS MOBILIERS

garnissant la dite demeure. — Foin, trèfle, paille de froment, betteraves fourragères. Et une infinité d'autres objets dont le détail serait trop long.

Etude de Maître A. DELBRUYÈRE, notaire à Nivelles.

A louer pour le 1 mars 1890.

UN HERITAGE

sis à Baulers, avec prairies et terres le tout d'une contenance de 7 hectares 82 ares 95 centiares. — Occupé par Adolphe Saintes.

Pour les conditions s'adresser en l'Etude du dit notaire.

VILLE DE NIVELLES.

A louer pour le 1^{er} Mars 1890

Une Maison et Héritage

avec écurie, toits à porcs, poulailler, pré, jardin, d'une contenance de 62 ares 64 centiares, situés au chemin de la Procession et nommés vulgairement Camby.

S'adresser à M. Frédéric Parmentier, rue de Soignies, à Nivelles.

DÉPOT d'huîtres de Zélande chez J. RANDOUX-ROSSEELS, rue de Soignies, n° 30, Nivelles.

PRIX DU JOUR:

Huîtres d'un an	le cent fr.	5,00
» 1 1/2 au choisies	»	6,50
» 2 1/2 ans »	»	9,50
» 3 ans 1 ^{re} qualité	»	13,00
» 3 1/2 ans extra choisies	»	15,00

Frédéric WILLAME, Banquier à Nivelles.

ACHAT & VENTE DE FONDS PUBLICS

Ordres de bourse, Coupons.

COMMISSION: UN FRANC PAR MILLE.

Dépôt de paillassons de toutes dimensions à des prix exceptionnellement avantageux.

R. LECOMTE-CASTELLE

TAPISSIER-GARNISSEUR

7, rue de Soignies, Nivelles.

Papiers peints, tapis de pieds et de tables, rideaux, stores, toiles américaines, linoléum et cuirs cirés.

Accessoires pour tout ce qui concerne la garniture.

SPECIALITÉ DE CHAMBRES FUNÈBRES.

Et il ont co sté r' buchi à Bert.

— Quis là?

— C'est co nous aut', Bert: Totor a roublili l' tchauffière d'dins l' boutique.

— El' chauffière?

— Oï, il a peu d' z'huleaux, il l'avout pri avè li pou s'ervindgi.

Em' Bert s'a co rabii èy à desquindu rallumer l' crasset comm' t' à l'heure: In aut' coup, disst-i in drouvant l'huiche, en' vènez pu desraindgi les dgins si tard; éius qu'il est, hon, vo tchauffière?

— I dwè iess d'sus l'estauvéle.

Mais pu moi d' l'ertrouver: velza tous les twè à cachi comme des fous, ç' astout pou cwère qu'i d'jouinment au tchaud-caïau; pou d' tchauffière à r'trouver.

— Eiusqu'o dirout bi qu'i s'a sté stichi, hon, c' démille là? d' sinnent-i les gamins.

— Qu'i seuch' n' importe éiu, d'sous-t-i Bert, mais ça n'est ni toudi raguèyant: dj'astous là bi tchaud'mint d'dins n' lit èyè vos v'nez là n' mer l'lèver pou si wère dè chouse; dj'ai là in caltharre à ni savvère mè r'fè.

— Disons n' prière à Saint-Antwenne, disst-i Taff', nos l'ertrouverons tout d' clût.

Faut-i cwère qué l' prière ara fait s'n effet, t' taussi râte, il ont r'trouvé l' tchauffière: i stout l'cheu d'dins n' quartelle dè savon, i n'avout pus qu'in d'bout du manche qui passout. Il a co follu l'escrepreur èyè l'ernèti d' d'vant d' sourti.

Bert n'astout ni binatch', savez.

C'est co boun pou in coup, disst-i in frâmant l'huiche, si vos r'vènez co, djé n' drouff' pus.

M. DU COUR R'NAUD.

**GRAND'PLACE
A
NIVELLES**

ARTHUR SEMAL

**AUX FORGES
DE
VULCAIN**

**ATELIER POUR LA CONSTRUCTION DE SERRES,
Grillages, Chenils, Faisanderies.**

Poêles en tous genres, Cuisinières ordinaires, Cuisinières à cuire le pain.

ON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS
pour ce qui concerne la serrurerie, poèlerie, etc., à des prix très-modérés.

ARTICLES POUR BATIMENTS : POUTRELLES, ANCRÉS, ETC.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
pour hommes, dames et enfants.

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS.

V. PLISNIER-PONCELET,
GRAND'PLACE, 17, NIVELLES.

SAISON D'HIVER 1889-1890.

Pardessus demi-saison pure laine	depuis frs	14,75
» Moscou double satin	»	15,00
» Beaver double satin très soigné	»	25,00
» Cheviot et fantaisie	»	20,00
» pour enfants	»	8,00
Costumes pour hommes	»	15,00
» pour enfants	»	5,00
Pantalons	»	5,00

**VÊTEMENTS SUR MESURE EN DIX HEURES.
FAÇONS GARANTIES.**

CHOCOLAT.

De tous les aliments, celui qui se prête le mieux aux falsifications, c'est le CHOCOLAT. Aussi, si vous êtes soucieux de votre santé, vous n'emploieriez plus que les marques :

PELERIN, RUELLE & Cie

dont la pureté est garantie par la maison.

Enveloppe rouge, les 500 grammes,	fr.	1,60
» verte, » » » »	»	1,75
» mauve, » » » »	»	2,00
» blanche, » » » »	»	2,50
Boîte brune, » » » »	»	1,75
» mauve, » » » »	»	2,00
» blanche, » » » »	»	2,50
» avec ruban, » » » »	»	3,00

Pour les enfants, demandez le chocolat du « *Bataillon Scolaire* », à 50 c^m la tablette de 125 grammes.

N. B. — Tous les chocolats que nous recommandons portent notre marque.

Dépôt chez **Hancart-Grégoire, 7, rue de Mons, 7, à Nivelles.**

MAISON V. BERNIER-EVERARTS
BOULEVARD DES ARCHERS, NIVELLES.

Entreprises de camionnages — Charbons — Briquettes — Cokes et Boulets ovoïdes du charbonnage de Forte-Taille.

Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

EDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18,

vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

Vins et Spiritueux

Produits garantis purs et de provenance directe

LÉON VINCLAIRE-RUCLOUX

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

Nouvelle Invention

SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

OCT. LEHERTE

SERRURIER-POËLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887

FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabriquant de serres, poêles, cuisinières, chassis de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriolles, poulaiiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

PRIX MODÉRÉS.

MAISON

R. FROMENT-ROUSSEAU

MENUISIER-ENTREPRENEUR

34, Faubourg de Namur, 34, Nivelles.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES & TOURNAGES.

PORTES ET CHASSIS.

AMEUBLEMENTS D'ESTAMINET & USTENSILES DE MÉNAGE.

Étuves et Cuisinières.

Literies, coutils, laines, flocons et voitures d'enfants.

Calorifères de construction.
Sonneries électriques et pneumatiques.

Ouvrages de poèlerie, serrurerie et ferronnerie.

RUE DE CHARLEROI, 5, NIVELLES.

MAISON FRANÇOIS GALLY,

GOUTEZ LE BON TABAC

et les fins cigares

de JEAN SCHOLTUS

ANCIENNE MAISON DERNIS

Rue de Bruxelles à Nivelles.

A VENDRE OU A LOUER :

Grange, rue de Bruxelles; grande **Maison**, rue S^e Anne et plusieurs petites **Maisons**.

S'adresser à M^{me} Huet-Lisart.

BEAUX RAYONS DE MAGASIN A VENDRE

chez Jules TAMINE, cabaretier, rue S^e-Anne.

CORSETS SUR MESURE.

Dessart-Hauchamps, rue de Soignies, 1.

A L'ABONDANCE

PÂTISSERIE CONFISERIE.

Grande spécialité d'articles chocolat, crème et sucreries pour revendeurs. — Gros et détail.

LOUIS HANCART-GRÉGOIRE

Rue de Mons, 7, Nivelles.

Chocolat de l'Union des pâtisseries et de toutes marques — Fabrique de couques Dinant et Rheims — Dragées pour baptêmes — Cartonnages — Tartes, tourtes, gâteaux, pièces montées — Biscuits anglais, comestibles, etc.

Vente de Parapluies et Ombrelles

Réparations et recouvreages

A DES PRIX MODÉRÉS.

JEAN ANDRIEU

CHAUDRONNIER ET RÉTAMEUR

rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

Compagnie belge

DES

PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

FONDÉE EN 1821

pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal **Fréd. WILLAME**, rue de Bruxelles à Nivelles.

ETRENNES FIN DE SAISON

MAISON F. ROMBOUTS,

rue Ste-Geotrude, 18, NIVELLES.

GROS.

VENTE AU PRIX D'INVENTAIRE.

DÉTAIL.

A l'occasion de cette mise en vente, je ne saurais assez engager les personnes vraiment soucieuses de leurs intérêts, à profiter de ces occasions hors ligne qui ne se représentent que très rarement. Différents lots de marchandises sont vendus avec un rabais de 25 à 30 p. 0/0. En plus de ces avantages incontestables, j'offre à titre d'étrennes, 10 p. 0/0 sur tous les achats; cela pendant un mois seulement.

Aperçu de quelques occasions :

Pardessus moskova noir ou bleu, doublés Tartan, col velours soie au prix extraordinaire de 48,50.	
Pardessus moskova noir, brun, bleu ou vert, doublé satin 4 ^e qualité, col velours soie de Lyon, valeur 55 fr. au prix de 38 francs.	
Costumes complets pour hommes	depuis 17,50 à 14,50
Pardessus à pélerine	depuis 4,75
Pantalons pure laine	depuis 3,75
350 Grèges fantaisie haute nouveauté	3,50

DEUIL EN 6 HEURES. — PANTALONS EN 4 HEURES. — CONFIANCE. — PRIX FIXE.

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER